

15

Les 7 portes d'entrées systémique en thérapie avec les familles violentes

Stefano CIRILLO

Psychologue et thérapeute familial, Milan

Dès 1982 il a intégré avec Annamaria Sorrentino et Matteo Selvini l'équipe de recherche et thérapie dirigée par Mara Selvini Palazzoli, pionnière de la thérapie familiale en Europe, publiant nombreux ouvrages avec ces collègues, dont Les jeux psychotiques dans la famille, Jeunes filles anorexiques et boulimiques. Aujourd'hui il co-dirige l'Ecole de Thérapie entitree à Mara Selvini après sa mort. En parallèle, il a fondé le Centre pour l'Enfant Maltraité de Milan, où il a assuré pendant plus de trente ans le suivi des familles violentes adressées par le Tribunal des Mineurs. Il a référé son expérience dans les livres « La famille maltraitante » (avec P.Di Blasio) et « Mauvais parents, comment leur venir en aide ».

Co-organisé avec les Boréales, Centre de prise en charge de la maltraitance familiale

Dans notre dernier livre, « Les sept portes de la thérapie systémique », récemment paru en français, mes collègues et moi avons proposé un modèle pour rentrer en thérapie en nous basant sur une vision complexe. Ces portes sont: la demande d'aide, le symptôme, le système, l'analyse sur trois générations, l'attachement, la personnalité, le vécu de l'intervenant.

L'idée est d'utiliser sept types d'évaluation de nos patients (qu'ils soient individus, couples ou familles) pour leur offrir un traitement qui ne soit pas « standard » mais à la mesure de leur propre fonctionnement.

Le séminaire se propose d'utiliser la même optique pour prendre en charge les familles maltraitantes, dans un cadre caractérisé par l'absence de demande, le déni de l'existence d'un problème, le refus de l'alliance avec l'intervenant.

Deux traitements enregistrés et sous-titrés en Français permettront d'illustrer le modèle décrit ci-dessus.

Le séminaire aura lieu au CEF, Lausanne

Vendredi 23 septembre 2022

9h-17h

Prix : 210 CHF, repas de midi compris
(réduction de 50 % pour les collaborateurs du DP-CHUV, repas non compris)

(en cas de désistement se référer au point 1 de la page 35)